

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 13 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize mars à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 27 février 2026

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Claude JAVALET, Mme Lydie BROTON, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, Mme Virginie METRAL, M. Jacques CLAIRAUX, M. Valentin GOETHALS, M. Philippe BRIARD, M. Jérôme VIRLOUVET	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Pascal RENOUF, M. Michel LHULLIER, M. Serge BOSSARD, M. Samuel PACEY	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, Mme Aurélie GIGAN		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Damien PILLON (jusqu'à la délibération n°2026-09)		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs :		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, M. Michel LEBLANC, (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, M. Emmanuel LUNEL, Mme Nicole GODARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Jean LE BEHOT, M. Charly VARIN (Villedieu Intercom) ; M. Hubert GUILLOTTE (CC Coutances mer et bocage)		
Nb de délégués en exercice : 37 Nb de délégués titulaires présents : jusqu'à la délibération n°2026-09 : 27 à partir de la délibération n°2026-10 : 26 Nb de délégués suppléants présents : 0 Nb de pouvoirs : 0		

Le quorum est atteint. M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

**DEL-2026-11 : Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux pour
 accroissement temporaire d'activité**

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 et L332-23 1°,
 Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant le besoin de renforcer l'équipe de gardien de déchèteries et notamment sur la déchèterie de Saint-Lô, lié à la création de la nouvelle déchèterie,

Le Président, propose de créer deux postes pour accroissement temporaire d'activité. Il s'agit de deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h00), pour une durée de 6 mois, renouvelable, pour effectuer les missions de gardien de déchèteries.

Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer tous actes, pièces et documents relatifs au recrutement de deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h/35h), pour une durée de 6 mois, renouvelable.

Les dépenses pour ce poste sont prévues à l'article 012 du BP 2026.

Ainsi délibéré en séance,
Le 13 mars 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS

Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **20 MARS 2026**

Mis en ligne le : **23 MARS 2026**